

direction générale des douanes  
et droits indirects

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2023  
de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-  
Aquitaine par intérim pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la  
DGDDI**

NOR : ECOD2322354S

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine par intérim ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2023 portant désignation du directeur par intérim de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI conclue le 30 juin 2016 entre la direction générale des douanes et droits indirects et la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux, telle que modifiée par les avenants n°1 du 8 mars 2018, n°2 du 4 février 2020 et n°3 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Vu la décision du 2 novembre 2021 de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI ;

Décide :

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de la délégation de gestion administrative des carrières susvisée, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes, en fonction au sein du centre de service des ressources humaines (CSRH) :

- M. Philippe REYNAUD, administrateur supérieur des douanes et droits indirects , chef du CSRH,

- M. Yoann REY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint au chef du CSRH,

- Mme Florence ADAMIAK, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe du département « gestion administrative et paye »,
- M. Didier RIEUL, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, chef du département « exploitation, carrière et spécialisé »,
- Mme Marion EYSSON, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, adjointe à la cheffe du département « gestion administrative et paye »,

à effet de signer, dans les limites fixées par l'article 2-3 de la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI modifiée, l'ensemble des actes repris en son annexe.

**ARTICLE 2 :** La décision du 2 novembre 2021 portant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI est abrogée.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera publiée au bulletin officiel des douanes.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine par intérim,



Hervé GEFROY